

IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-100

LETTRE CIRCULAIRE 21/2022
15 juin 2022

DEMANDE D'APPROBATION DE L'ÉDITION 2.1.0 DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-102 – SPECIFICATION DE PRODUIT POUR LA SURFACE BATHYMETRIQUE

Références :

- A. LC de l'OHI 57/2019 du 22 novembre – *Adoption de l'édition 2.0.0 de la publication de l'OHI S-102 Spécification de produit pour la surface bathymétrique.*
- B. Résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée – *Principes et Procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI.*
- C. Documents HSSC14-05.1A – *Rapport et recommandations du S-100WG et HSSC14-05.1D – S-102, étude d'impact de l'édition 2.1.0 proposée.*
- D. Décisions et actions de la HSSC14 (mai 2022).

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. À la suite de la publication de l'édition 2.0.0 de la publication S-102 de l'OHI – *Spécification de produit pour la surface bathymétrique* (référence A), le groupe de travail S-100 (S-100WG) a continué de maintenir et d'étendre cette norme conformément à son programme de travail et aux demandes des Etats membres de l'OHI et d'autres parties prenantes. En conséquence, un projet d'édition 2.1.0 de cette publication a été préparé par le S-100WG.

2. Conformément aux procédures décrites dans la référence B, le projet d'édition 2.1.0 a été évalué par les Etats membres et les parties prenantes concernées par l'intermédiaire du S-100WG et les modifications proposées ont fait l'objet d'une phase de développement et de test. Au cours de cette phase d'élaboration et d'évaluation, une attention particulière a été accordée à la portée de la S-102. En conséquence, le S-100WG a convenu de se concentrer sur une *mise en œuvre de navigation* de la spécification de produit. Malgré ce changement de champ d'application par rapport à l'édition 2.0.0 existante, le S-100WG a confirmé que cette focalisation accrue sur l'usage de navigation n'empêche pas l'utilisation de données bathymétriques pour un usage non lié à la navigation¹.

3. Lors de sa 14^{ème} réunion en mai 2022, le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) a avalisé l'édition 2.1.0 de la S-102 tel que proposée par le S-100WG (référence C), y compris la focalisation proposée sur la *mise en œuvre de navigation* de la spécification (référence D, décisions HSSC14/21 et HSSC14/23). En outre, reconnaissant les raisons historiques qui ont conduit à l'adoption de l'édition 2.0.0 de la S-102, le HSSC a

¹ Comme le format Bathymetric Attributed Grid (BAG), qui est déjà utilisé pour stocker et échanger des données bathymétriques pour différents cas d'utilisation.

approuvé la demande du S-100WG de suspendre l'obligation pour la S-102 de se conformer à la résolution 2/2007 de l'OHI telle que modifiée jusqu'à l'édition 3.0.0, qui sera en fait l'édition opérationnelle de cette norme (référence D, décision HSSC14/22). Cela accélérera et permettra le développement itératif des éditions révisées de la S-102 (Ed. 2. m.n) ainsi que leur mise en œuvre et leurs essais pour s'aligner sur la S-98 (spécification d'interopérabilité), la S-101 (ENC) et la S-104 (informations sur le niveau d'eau pour la navigation de surface), sans qu'il soit nécessaire de demander l'approbation formelle des Etats membres de l'OHI.

4. Le projet d'édition 2.1.0 de la S-102 (*version anglaise uniquement*) est désormais disponible pour les Etats Membres de l'OHI, pour examen et approbation sur le site internet de l'OHI à l'adresse suivante : <https://iho.int/en/draft-publications>.

5. Ce document est complété par une version « en rouge » mettant en évidence les changements et clarifications inclus dans la nouvelle version proposée.

6. Les Etats membres sont priés de prendre note de l'aval du HSSC et d'envisager l'adoption de l'édition 2.1.0 de la S-102 en fournissant leur réponse dans les meilleurs délais et **au plus tard le 20 septembre 2022** par courrier électronique (cl-lc@iho.int) ou par télécopie (+377 93 10 81 40) en utilisant le bulletin de vote fourni à l'annexe A, mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI disponible sur le lien suivant :

https://IHO.formstack.com/forms/web_form_cl_21_2022

7. Les Etats Membres sont également priés d'approuver la suspension de l'obligation pour la S-102 de se conformer à la résolution 2/2007 de l'OHI (telle qu'amendée) jusqu'à l'édition 3.0.0 pour les raisons indiquées au paragraphe 3.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération

Pour le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abri KAMPFER', written in a cursive style.

Abri KAMPFER
Directeur

Annexe A : Bulletin de vote

S-102 – SPECIFICATION DE PRODUIT POUR LA SURFACE BATHYMETRIQUE
Approbation de l'édition 2.1.0

Bulletin de vote

(à retourner au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 20 septembre 2022**)

Courriel : cl-lc@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40

Le projet d'édition proposé est disponible à l'adresse suivante :

<https://iho.int/en/draft-publications>.

Note : Les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

Etat membre :

Correspondant :

Courriel :

1. Approuvez-vous l'adoption de l'édition 2.1.0 (de mai 2022) de la S-102 ? (Cocher la case appropriée)

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

--

2. Approuvez-vous la suspension de l'obligation pour la S-102 de se conformer à la résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée jusqu'à l'édition 3.0.0 afin de permettre le développement itératif et les essais ? (Cocher la case appropriée)

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires :

Signature :

Date :